

COMMISSION
FINANCES
ET BUDGET
LIGUE
HAUTS-DE-FRANCE



PÔLE
ADMINISTRATIF
LIGUE
HAUTS-DE-FRANCE



GUIDE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Saison 2022–2023

LIGUE DE HANDBALL DES HAUTS-DE-FRANCE
5700000@ffhandball.net

43 Allée Albert Samain
59 650 Villeneuve-d'Ascq
Tel. 03 20 10 95 00

8 Route de Flandres
60 700 Saint Martin Longueau
Tel. 03 44 29 95 30

NOTE EXPLICATIVE

AFFILIATION – REAFFILIATION

- La feuille de renseignements est UN ELEMENT INDISPENSABLE pour la demande d'affiliation ou de ré-affiliation. Merci donc de nous envoyer cette fiche complétée au secrétariat de la ligue 5700000@ffhandball.net.
Pour tout changement sur ces renseignements (changement présidents, secrétaire, ...) durant la saison sportive, il est important de prévenir le secrétariat.
Cela nous permettra de mettre à jour nos bases de données ainsi que l'annuaire clubs.
- Le bordereau d'affiliation / ré affiliation avec le règlement sont également à nous renvoyer.

LES PAIEMENTS

- Merci de ne pas faire un paiement global (affiliations, engagement, coupe de France...) que ce soit pour les paiements par chèque ou par virement. Cela facilite le travail du service administratif.
- Les paiements des licences doivent se faire prioritairement par virement (RIB ci-dessous ainsi que sur chaque bordereau).
Merci d'envoyer un mail au secrétariat de la Ligue 5700000@ffhandball.net avec les bordereaux.
Nouveau : pour les paiements par virement, merci d'attendre la réception de la facture avant d'envoyer le virement correspondant.
Lors de votre virement, merci d'indiquer le numéro de facture et l'objet.
- Les paiements pour les mutations par virement sont également à prioriser.
Merci d'envoyer un mail au secrétariat de la Ligue 5700000@ffhandball.net / 5700000.qualification@ffhandball.net avec les informations nécessaires et notamment le nom de la personne concernée par la mutation.
Nouveau : pour les paiements par virement, merci d'attendre la réception de la facture avant d'envoyer le virement correspondant.
Le paiement par chèque est possible en précisant également le nom de la personne au dos. Attention le paiement par chèque durant la période estivale amènera un certain retard dans le traitement (service minimum durant l'été du service administratif).
- Pour les frais de mutation, **merci de régler uniquement les parts FFHB et ligue**. La part comité vous sera facturée par le comité concerné.

LES MUTATIONS

Période normale de mutation 2022 : 1^{er} juin au 31 Juillet 2022

- Nous vous conseillons d'éviter de valider une mutation le dernier jour de la période normale de mutation
En cas de manquement (une signature sur papier ou autres), la mutation vous sera automatiquement retournée et basculera en Hors période donc justificatif à ajouter (accord du club quitté)

Le secrétariat de la Ligue est à votre disposition pour toute question
5700000@ffhandball.net

Secrétariat Ligue – Christine 03 44 29 95 30



RIB DE LA LIGUE



CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE

Relevé d'Identité Bancaire

Cadre réservé au destinataire du relevé

Cadre réservé au destinataire du relevé						
Identification du compte pour une utilisation nationale						
16275	00600	08000626179			69	
c/Etabl.	c/guichet	n/compte			c/rib	
Domiciliation				BIC		
CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE				CEPAFRPP627		
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1627	5006	0008	0006	2617	969

Agence
CENTRE D AFFAIRES LITTORAL

CENTRE D AFFAIRES LITTORAL
39 PLACE DE LA REPUBLIQUE

59140 DUNKERQUE
TEL :

Intitulé du compte
LHDF DE HANDBALL

RESIDENCE LA VILLA DES MOULINS
43 RUE ALBERT SAMAIN

59650 VILLENEUVE D ASCQ

SCHEMATISATION DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES

FACTURATION DES (RE)AFFILIATIONS/ENGAGEMENTS

Par virement
Procédure à prioriser

Envoi au 5700000@ffhandball.net

BORDEREAUX COMPLETES

Pour (ré)affiliation = feuilles de renseignement + bordereau (ré)affiliation
Pour engagement = feuille engagement championnat féminin et/ou masculin

Païement par virement uniquement suite à réception de la facture

Par chèque

Envoi par courrier ou remise en main propre
Ligue de handball des Hauts-de-France
Villa des Moulins, 43 allée Albert Samain 59650 Villeneuve d'Ascq
59650 Villeneuve d'Ascq

**CHEQUE(S) (ne pas globaliser les paiements) +
BORDEREAUX COMPLETES**

Pour (ré)affiliation = feuilles de renseignement + bordereau (ré)affiliation
Pour engagement = feuille engagement championnat féminin et/ou masculin

PAIEMENT DES MUTATIONS

Par virement
Procédure à prioriser

Envoi au 5700000@ffhandball.net et 5700000.qualification@ffhandball.net

INDICATION DES NOM, PRENOM, CLUB DU OU DES JOUEURS MUTES

Païement par virement uniquement suite à réception de la facture

Par chèque

Envoi par courrier ou remise en main propre
Ligue de handball des Hauts-de-France
Villa des Moulins, 43 allée Albert Samain 59650 Villeneuve d'Ascq
59650 Villeneuve d'Ascq

**CHEQUE +
INDICATION DES NOM, PRENOM, CLUB DU OU DES JOUEURS MUTES**

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

Afin d'actualiser et d'enrichir l'annuaire de la Ligue de Handball des Hauts-de-France et ainsi faciliter la communication entre les différentes structures de notre territoire, merci de bien vouloir compléter les renseignements ci-dessous. Merci de renseigner au moins un numéro de téléphone qui sera visible dans l'annuaire. Les factures dématérialisées seront envoyées aux adresses mails des correspondants clubs.

NUMERO DU CLUB :

NOM DU CLUB :

CORRESPONDANT CLUB :

PRÉSIDENT(E) ☐

SECRÉTAIRE ☐

TRÉSORIER(E) ☐

DESTINATAIRE DES FACTURES :

PRÉSIDENT(E) ☐

SECRÉTAIRE ☐

TRÉSORIER(E) ☐

Document rempli à la date du :

Pour tout changement en cours de saison sportive, merci de compléter à nouveau la feuille de renseignement en y incluant les modifications et d'envoyer les éléments au secrétariat de la Ligue à 5700000@ffhandball.net

PRÉSIDENT(E) DU CLUB		Visible dans l'annuaire	
NOM - PRÉNOM			
ADRESSE POSTALE		OUI	NON
TÉLÉPHONE(S)		OUI	NON
E-MAIL		OUI	NON

SECRÉTAIRE DU CLUB		Visible dans l'annuaire	
NOM - PRÉNOM			
ADRESSE POSTALE		OUI	NON
TÉLÉPHONE(S)		OUI	NON
E-MAIL		OUI	NON

TRÉSORIER(E) DU CLUB		Visible dans l'annuaire	
NOM - PRÉNOM			
ADRESSE POSTALE		OUI	NON
TÉLÉPHONE(S)		OUI	NON
E-MAIL		OUI	NON

RÉFÉRENT FORMATION CLUB	
NOM - PRÉNOM	
TÉLÉPHONE(S)	
E-MAIL	

SALLES / GYMNASES DE COMPÉTITIONS CLUB - COULEURS MAILLOTS CLUB

<u>SALLE / GYMNASE (la plus utilisée)</u>	
Nom :	
Adresse :	

<u>SALLE / GYMNASE 2</u>	
Nom :	
Adresse :	

<u>COULEUR MAILLOTS À DOMICILE</u>	
Joueurs :	Autre couleur :
Gardiens :	Autre couleur :

<u>COULEURS MAILLOTS À L'EXTERIEUR</u>	
Joueurs :	Autre couleur :
Gardiens :	Autre couleur :

Pour les clubs qui souhaitent renseigner un maillot bicolore ou multicolore, compléter le champ « AUTRE COULEUR »

BORDEREAU D'AFFILIATION / REAFFILIATION CLUBS 2022-2023

NUMERO DU CLUB :

NOM DU CLUB :

AFFILIATION / COTISATION			
	MONTANT	COCHEZ LA CASE CONCERNEE	MONTANT A PAYER
NIVEAU NATIONAL	700 €		
NIVEAU RÉGIONAL	530 €		
NIVEAU DÉPARTEMENTAL	65 €		
SOUS – TOTAL 1			€

FRAIS DE GESTION			
	MONTANT	COCHEZ LA CASE CONCERNEE	MONTANT A PAYER
CLUBS LNH / LFH / D2 / N1	500 €		
CLUBS N2 / N3	330 €		
CLUBS REGIONAUX	190 €		
CLUBS -17/-18 CHPT FRANCE	300 €		
SOUS – TOTAL 2			€

ABONNEMENTS OBLIGATOIRES FFHB (SUPPORTS DIGITAUX)	
	MONTANT A PAYER
HANDMAG + APPROCHES DU HAND	111 €

TOTAL (sous-total 1 + 2 + 111€)	€
--	----------

BORDEREAU + REGLEMENT A ENVOYER à la Ligue avant le 27 Juin 2022
Merci de suivre les procédures émises dans la note explicative (virement, chèque...)



RIB DE LA LIGUE

Relevé d'Identité Bancaire

CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE

Cadre réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale					
16275	00600	08000626179	69		
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rnb		
Domiciliation			BIC		
CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS DE FRANCE			CEPAFRPP627		
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)					
FR76	1627	5006	0008	0006	2617 969
Agence CENTRE D AFFAIRES LITTORAL CENTRE D AFFAIRES LITTORAL 39 PLACE DE LA REPUBLIQUE 59140 DUNKERQUE TEL :			Intitulé du compte LHDF DE HANDBALL RESIDENCE LA VILLA DES MOULINS 43 RUE ALBERT SAMAIN 59650 VILLENEUVE D ASCQ		

TARIFS DES LICENCES ET MUTATIONS SAISON 2022 2023

LICENCES (1)	
	TARIFS LICENCE
DIRIGEANT / JEUNE DIRIGEANT/BLANCHE	41,50 €
1ere LICENCE DIRIGEANTE *	Prix coutant FFHB soit 19 €
JOUEUR / BLANCHE JOUEUR + 16ANS	65 €
JOUEUR 12/16 ANS	43 €
JOUEUR -12 ANS	30 €
LOISIRS / HANDFIT	53,50 €
HANDENSEMBLE (sauf si licencié Fédération du Sport Adapté)	22 € / OFFERT si licencié à la fédération du Sport Adapté
BABY HAND (2 - 5 ans)	21.50 €
CORPO	61.50 €
EVENEMENTIELLES	0 €

MUTATIONS (2) Période normale mutation du 1 ^{er} juin au 31 juillet 2022	
	TARIFS MUTATION
JOUEUR + 16 ANS	190 €
JOUEUR 13/16 ANS	110 €
JOUEUR 12 ANS ET -	GRATUIT
DIRIGEANTS	GRATUIT

* Pour toute personne qui prendra une 1^{ère} licence dirigeante (création de licence uniquement) en 2022-2023. Il sera impératif de signaler au secrétariat de la Ligue la liste de ces nouveaux dirigeants afin que la facturation soit faite à 19 euros comme signalé ci -dessus.

(1) les licences vous seront facturées au réel les 30 Septembre 2022, 15 Décembre 2022 et 01 Juin 2023.

(2) Paiement à réception de facture. Facturés fin de mois à compter du 30 Juin 2022.



RIB DE LA LIGUE

Relevé d'Identité Bancaire

CAISSE D'EPARGNE
HAUTS DE FRANCE

Cadre réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale					
16275	00600	08000626179	69		
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib		
Domiciliation			BIC		
CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE			CEPAFRPP627		
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)					
FR76	1627	5006	0008	0006	2617 969

Agence
CENTRE D AFFAIRES LITTORAL

CENTRE D AFFAIRES LITTORAL
39 PLACE DE LA REPUBLIQUE

59140 DUNKERQUE
TEL :

Intitulé du compte
LHDF DE HANDBALL

RESIDENCE LA VILLA DES MOULINS
43 RUE ALBERT SAMAIN

59650 VILLENEUVE D ASCQ

DROIT D'ENTREE EN FRANCE – Gestion FFHB

Source : Guide financier fédéral 2022-2023

DROITS DE TRANSFERT INTERNATIONAL

pour la FFHandball :

NIVEAU DE JEU CLUB D'ACCUEIL	DROIT ADMINISTRATIF (art. 59.3.1 des RG)	QUOTE-PART SUPPLÉMENTAIRE affectée au fonds de valorisation du 1 ^{er} club (article 64.1.4 des RG)
LNH, LFH	1 200 €	120 €
D2F	600 €	120 €
N1M et F, N2M et F, N3M	600 €	80 €
Territorial	370 €	aucune

Pour info :

JOUEUR AMATEUR (= qui était sans contrat et qui reste sans contrat)	JOUEUR PROFESSIONNEL (= qui était sous contrat et/ou qui devient sous contrat)
EHF : 140 €	EHF : 1 420 €
fédération quittée : 140 € *	fédération quittée : 1 420 €
IHF : 150 CHF	IHF : 1 500 CHF
fédération quittée : 150 CHF	fédération quittée : 1 500 CHF

Le droit d'entrée ne concerne pas :

- le transfert international d'un joueur étranger de moins de 18 ans dans les conditions suivantes : déménagement de la famille ; études en France ;
- le transfert international d'un joueur ressortissant communautaire dans le cadre d'un programme d'échanges étudiants (ERASMUS, SOCRATES).

DROITS DE FORMATION

Indemnité de formation joueur (article 64.2 RG et textes relatifs aux centres de formation) par saison sous convention de formation entamée : part fixe forfaitaire (hors part variable selon critères)	Jusqu'en 2012-13 : 7 622 € à partir de 2013-14 : 12 000 € à partir de 2018-19 : 15 000 €
Indemnité de formation juge-arbitre jeune (article 64.3 RG) par année de formation entamée	100 €
Outre-Mer (article 65 RG) consignation encaissable à la FFHandball pour chaque licence établie servant 830 € de garantie en cas de manquement grave du club d'accueil à ses obligations	830 €

pour info : indemnités de formation en cas de transfert international d'un joueur âgé de 16 à 23 ans

par joueur et par saison, sous contrat / convention club quitté :	3 315 € (3 500 CHF)
par joueur et par saison, en équipe nationale fédération quittée :	1 420 € (1 500 CHF)
amende maximum en cas de non-paiement	16 470 € (20 000 CHF)

BORDEREAU ENGAGEMENT CHAMPIONNATS FÉMININS SAISON 2022-2023

NUMÉRO DU CLUB :
NOM DU CLUB :

	Montant	Nombre d'équipes	Montant à payer
Nationale 3	1150 €		€
Prénationale	260 €		€
Excellence Féminine	230 €		€
-18 REGION	125 €		€
-15 REGION	115 €		€
Coupe de France	50 €		€
SOUS - TOTAL 1			€

FRAIS DE GESTION COC			
	MONTANT	Nombre d'équipes	Montant à payer
Frais de gestion COC	20 €		€
SOUS - TOTAL 2			€

TOTAL (sous total 1 + 2)	€
---------------------------------	----------

BORDEREAU + REGLEMENT A ENVOYER à la Ligue
Merci de suivre les procédures émises dans la note explicative (virement, chèque...)



RIB DE LA LIGUE

Relevé d'Identité Bancaire

CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE

Cadre réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale

16275	00600	08000626179	69
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS DE FRANCE	BIC
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)	CEPAFRPP627

FR76	1627	5006	0008	0006	2617	969
------	------	------	------	------	------	-----

Agence
 CENTRE D AFFAIRES LITTORAL

 CENTRE D AFFAIRES LITTORAL
 39 PLACE DE LA REPUBLIQUE

 59140 DUNKERQUE
 TEL :

Intitulé du compte
 LHDF DE HANDBALL

 RESIDENCE LA VILLA DES MOULINS
 43 RUE ALBERT SAMAIN

 59650 VILLENEUVE D ASCQ

BORDEREAU ENGAGEMENT CHAMPIONNATS MASCULINS SAISON 2022-2023

NUMERO DU CLUB :

NOM DU CLUB :

	Montant	Nombre d'équipes	Montant à payer
Prénationale	275 €		€
Excellence Masculine	260 €		€
Honneur Masculine	245 €		€
-18 REGION	125 €		€
-15 REGION	115 €		€
Coupe de France	50 €		€
SOUS - TOTAL 1			€

FRAIS DE GESTION COC			
	MONTANT	Nombre d'équipes	Montant à payer
Frais de gestion COC	20 €		€
SOUS - TOTAL 2			€

TOTAL (sous total 1 + 2)	€
---------------------------------	----------

BORDEREAU + REGLEMENT A ENVOYER à la ligue
Merci de suivre les procédures émises dans la note explicative (virement, chèque...)



RIB DE LA LIGUE



CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE

Relevé d'Identité Bancaire

Cadre réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale							
16275	00600	08000626179		69			
c/Etabl.	c/guichet	n/compte		c/rib			
Domiciliation				BIC			
CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS DE FRANCE				CEPAFRPP627			
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)							
FR76	1627	5006	0008	0006	2617	969	
Agence				Intitulé du compte			
CENTRE D AFFAIRES LITTORAL				LHDF DE HANDBALL			
CENTRE D AFFAIRES LITTORAL 39 PLACE DE LA REPUBLIQUE				RESIDENCE LA VILLA DES MOULINS 43 RUE ALBERT SAMAIN			
59140 DUNKERQUE TEL :				59650 VILLENEUVE D ASCQ			

OFFRE DE FORMATION - ITFE LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE

TARIFS 2022-2023

TITRE 4 - EDUCATEUR DE HANDBALL

		TARIF BENEVOLE	TARIF SALARIE
MODULE 1	Accompagner les pratiquants	112,5 euros	300 euros
MODULE 2	Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain	67,5 euros	180 euros
MODULE 3	Participer à l'élaboration et la gestion du projet associatif	90 euros	240 euros
MODULE 4	Valoriser et promouvoir les activités	90 euros	240 euros
MODULE 5	Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux	45 euros	120 euros
MODULE 6	Animer la pratique BabyHand et Hand 1ers pas	180 euros	480 euros
MODULE 7	Animer la pratique Minihand et Hand à 4	180 euros	480 euros
MODULE 8	Animer la pratique Handfit sport santé	180 euros	480 euros
MODULE 9	Animer la pratique Handensemble handball et handicap	180 euros	480 euros
MODULE 10	Entraîner des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs	45 euros	120 euros
MODULE 11	Entraîner des adultes	360 euros	960 euros
MODULE 12	Entraîner des jeunes	360 euros	960 euros

FORMATION DE L'ENCADREMENT DE L'ARBITRAGE

		TARIF BENEVOLE	TARIF SALARIE
MODULE 13	Faire vivre une école d'arbitrage	67,5 euros	180 euros
MODULE 14	Accompagnateur territorial	108 euros	288 euros

METIER DE LA FORMATION

		TARIF BENEVOLE	TARIF SALARIE
Module 16	Mieux se connaître pour bien communiquer	13,5 euros	36 euros
Module 17	Animateur de proximité	211,5 euros	564 euros
Module 18	Tuteur de proximité	13,5 euros	36 euros

CERTIFICATIONS DU TITRE 4

		TARIF UNIQUE
CF1	Contribuer à l'animation sportive de la structure	10 euros
CF2	Contribuer au fonctionnement de la structure	10 euros
CF3	Animer des pratiques éducatives	20 euros
CF4	Animer des pratiques sociétales	20 euros
CF5	Entraîner des adultes	30 euros
CF6	Entraîner des jeunes	30 euros

DIPLOMES COMPLEMENTAIRES

	TARIF UNIQUE
Accompagnateur d'école d'arbitrage	20 euros
Animateur d'école d'arbitrage	20 euros
Accompagnateur territorial	20 euros
Animateur territorial	20 euros

FORMATION DES OFFICIELS

	TARIF BENEVOLE	TARIF SALARIE
Officiel de table	24,75 euros	66 euros
Responsable de salle	27 euros	72 euros

DIPLÔME DE LA FORMATION

	TARIF UNIQUE
Animateur de formation	30 euros

Politique tarifaire ITFE :

Pour les bénévoles : 4,5 euros l'heure de formation

Pour les salariés : 12 euros l'heure de formation

(financement possible via l'OPCO AFDAS, le CPF et CEC)

AMENDES COC 2022-2023

Eléments du guide financier FFHB 2022-2023

CADRE GÉNÉRAL (article 152 des règlements généraux)

ART. RÉF.	OBJET	NIVEAU	SANCTION ET MONTANT	
25.2.8.2.2	Dirigeant non enregistré sur la liste d'une convention	tous		40 €
26.2.4				
30.1.2	Non-respect de l'obligation de licence	tous		de 100 € à 5 000 € max
35.3	Non-respect de l'obligation liée à la mention « encadrant »	tous	1 ^{er} manquement	Avertissement
			A partir du 2 ^{ème} manquement	150 €
77	Non homologation des règlements de compétition	D et R		Avertissement
			Si récidive	110 €
			Si récidive	160 €
79	Adoption de règlements non conformes	D	Refus d'autorisation d'organiser	110 €
		R		160 €
83	Absence de maillots différents	N		320 €
		R		130 €
		D		64 €
85	Aire de jeu non complètement adaptée aux textes en vigueur	LFH		3 000 €
		N		1 500 €
		R		750 €
		D		250 €
88.1	Absence de responsable de l'espace de compétition	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
88.3	Manquement réglementation colle et résine	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
93	Conclusion de rencontre non parvenue dans les délais	N		110 €
		R		50 €
		D		20 €
94	Droits pour modification de date de rencontre et/ou d'horaire et/ou de lieu	N	> 16 ans : 160 €	autres : 80 €
		R	> 16 ans : 50 €	autres : 20 €
		D	> 16 ans : 20 €	autres : 10 €
98.2.1	Non utilisation de la feuille de match électronique (hors panne informatique)	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
98.2.2	Non-respect du délai de la mise à jour de la base de données	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.1 98.2.3.2	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club et par mention manquante)	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
91.2.2 a) 91.2.2 b) 98.2.3.3	Inscription d'un OTM non conforme	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €

ART. RÉF.	OBJET	NIVEAU	SANCTION	MONTANT
98.2.3.2	Manquement à l'obligation d'inscription d'un OTM	LFH		300 €
		D2F et N1M		200 €
		autres championnats de France		100 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.2	Manquement au relevé des buts par le secrétaire	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.3	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club du juge-arbitre et par mention manquante)	N		20 €
		R et D		10 €
98.4	Absence de carton de licence avec justificatif d'identité	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.6.1	Officiel de banc ou de table non licencié	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.7	Non-respect des délais de transmission de la feuille de match	N	Après 20H ou minuit selon l'heure du match	40 €
		R		20 €
		D		10 €
		N	Au-delà du 3 ^e jour ouvrable	190 €
		R		130 €
		D		60 €
100.1 et 100.2	Match à jouer ou à rejouer, indemnité de repas par personne (déplacement >150 km aller)	tous		16,10 €
104.2	Forfait isolé > 16 ans	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
	Forfait isolé jeunes et < 18 ans	N		250 €
		R		110 €
		D		60 €
104.3	Forfait général > 16 ans	N		1 770 €
		R		630 €
		D		330 €
	Forfait général jeunes et < 18 ans	N		750 €
		R		330 €
		D		180 €
104.4	Forfait Coupe de France M & F	D1 / D2	Jusqu'au 32 ^{ème} de finale ¹	10.000 €
			16 ^{ème} et 8 ^{ème} de finale ¹	20.000 €
			1/4, demi-finale ¹	30.000 €
			Finale ¹	50.000 €
	Forfait Coupe de France	R et D	Régionale 1 ^{er} tour	engagement conservé
			à partir du 2 ^e tour	50 €
105	Non communication d'un résultat	N		90 €
			si récidive	160 €
		R		30 €
		D		10 €
109	Match perdu par pénalité > 16 ans	N		100 €
		R		50 €
		D		20 €
	Match perdu par pénalité jeunes et < 18 ans	N		80 €
		R		20 €
		D		10 €

ORGANISATION DE MATCHES DE SÉLECTION (article 152 des règlements généraux)

ART. RÉF.	OBJET	NIVEAU	MONTANT
112	Absence de demande d'autorisation	tous	170 €
113	Absence de demande de juge-arbitre officiel	tous	90 €
114	Absence de feuille de match	D	40 €
		R	80 €
		N	210 €
		I	430 €
116	Non transmission de convocation	tous	210 €

ORGANISATION DE RENCONTRES AMICALES (article 152 des règlements généraux)

ART. RÉF.	OBJET	NIVEAU	MONTANT
139	Absence de déclaration d'organisation	D	50 €
		R	110 €
		N	320 €
140	Absence de demande d'autorisation	I	640 €
141	Absence de demande de juge-arbitre officiel	D	50 €
		R	110 €
		N	320 €
		I	640 €
143	Absence de feuille de match	D	40 €
		R	80 €
		N	210 €
		I	430 €
144	Non-respect des dispositions prévues dans la déclaration d'organisation	D	50 €
		R	110 €
		N	320 €
		I	640 €

I : niveau international. N : toutes divisions nationales, y compris LFH. R : toutes divisions régionales, y compris pré nationales. D : toutes divisions départementales.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS NATIONALES

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT
8.7.2	Forfait en phase finale	820 €

RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES COMPÉTITIONS NATIONALES**Règlement médical de la LFH**

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT
Chap. 7 Renvoi à l'art. 3-2	Non-respect des obligations en matière de présence de médecin / kiné lors des matches (inscription sur feuille de match)	Par mention manquante * : – 1 ^{re} infraction : amende de 200 € avec sursis – 2 ^e infraction : amende de 400 € ferme (= révocation du sursis de la 1 ^{re} infraction + 200 €) – À partir de la 3 ^e infraction : amende de 400 € ferme par infraction

* L'absence de médecin est considérée comme une mention manquante, de même que l'absence de kiné est considérée comme une autre mention manquante.

Règlement marketing et communication de la LFH

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT (par infraction)
	Tout manquement au règlement (par ex. concernant les statistiques ou la vidéo, mais aussi la charte graphique)	330 €
Annexe 4	Tout manquement au cahier des charges des diffusions TV	10 000 €

Règlement particulier de la D2F

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT (par infraction)
5.1	Non-respect des obligations en matière de présence de médecin / kiné lors des matches (inscription sur feuille de match) <i>Il est précisé que l'absence de médecin est considérée comme une mention manquante, de même que l'absence de kiné est considérée comme une autre mention manquante.</i>	Par mention manquante : - 1 ^{re} infraction : amende de 200 € avec sursis - 2 ^e infraction : amende de 400 € ferme (= révocation du sursis de la 1 ^{re} infraction + 200 €) - à partir de la 3 ^e infraction : amende de 400 € ferme par infraction
5.2	Manquement dans la tenue ou l'envoi des statistiques de match	330 €
6	Manquement concernant l'enregistrement ou l'envoi de la vidéo de match sur la plateforme	330 €

Règlement particulier de la N1M

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT (par infraction)
5	Manquement concernant l'enregistrement ou l'envoi de la vidéo de match sur la plateforme	330 €
7	Non-respect des obligations en matière de présence de médecin / kiné lors des matches (inscription sur feuille de match) <i>Il est précisé que l'absence de médecin est considérée comme une mention manquante, de même que l'absence de kiné est considérée comme une autre mention manquante.</i>	Par mention manquante : - 1 ^{re} infraction : amende de 200 € avec sursis - 2 ^e infraction : amende de 400 € ferme (= révocation du sursis de la 1 ^{re} infraction + 200 €) - à partir de la 3 ^e infraction : amende de 400 € ferme par infraction

Règlement particulier de la Coupe de France masculine et féminine

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT (par infraction)
3.8	Manquement concernant l'enregistrement ou l'envoi de la vidéo de match sur la plateforme	330 €

Les amendes spécifiquement prévues en cas de manquement aux obligations d'ordre marketing et communication, notamment pour les matches télévisés, sont fixées directement par les annexes du règlement de la Coupe de France nationale.

AMENDES DISCIPLINAIRES 2022-2023

Cf. Guide financier fédéral 2022-2023

PÉNALITÉS ATTACHÉES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Le montant des pénalités financières est réduit de moitié pour l'ensemble des sanctions disciplinaires assorties de sursis. Cependant, aucun sursis ne peut être appliqué aux sanctions disciplinaires égales ou supérieures à un an.

ART. RÉF.	SANCTION	NIVEAU	MONTANT
20.1	avertissement et / ou blâme	N	45 €
		R et D	30 €
	date de suspension ferme	LFH	180 €
		D2F	150 €
		N1M et N1F	150 €
		N2M et N2F	120 €
		N3M, N3F, -18M et -18F	90 €
		R et D	60 €
	suspension d'un an ou de 2 ans	N	1 400 €
		R et D	1 000 €
	suspension de 3 ans ou plus	N	1 600 €
		R et D	1 400 €
	inéligibilité à temps (par an)		350 €
	radiation	N	2 000 €
		R et D	1 600 €
	par date de rencontre à huis clos	N	440 €
		R	150 €
		D	75 €
	par date de suspension de salle	N	530 €
		R	190 €
		D	95 €

Pour les clubs de LNH (D1M et D2M), les pénalités financières applicables sont celles figurant au règlement disciplinaire de la LNH (y compris devant le jury d'appel et y compris pour les procédures concernant des rencontres de Coupe de France).

PÉNALITÉS LIÉES À LA PÉNÉTRATION SUR L'AIRE DE JEU, PENDANT ET APRÈS LE MATCH, DE LICENCIÉS DU BANC

ART. RÉF.	TYPE DE FAUTE	MONTANT
20.1	Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc avec ou sans injures ou coups	150€ x N points de retrait

RÈGLEMENT RELATIF À L'ACTIVITÉ D'AGENT SPORTIF DE HANDBALL

OBJET	MONTANT
Violation de la réglementation Agent sportif (licencié, club ou agent)	1 500 € à 3 000 € (si récidive)
Inscription à l'examen d'agent sportif ou demande de licence par équivalence	600 €
Demande d'exercice en France pour un agent communautaire	700 €

PÉNALITÉS LIÉES AU CONTRÔLE DE GESTION

(Règlement relatif au contrôle administratif et financier des clubs)

ART.	OBJET	SANCTION ET / OU MONTANT DE LA PÉNALITÉ FINANCIÈRE			
3.A	Non-respect de la procédure de suivi mensuel (applicable aux clubs D1F, D2F et N1M Elite)	1 ^{re} infraction	Avertissement		
		2 ^{ème} infraction	Pénalité financière de 400 €		
		3 ^{ème} infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	1000 €
		4 ^{ème} infraction	Rétrogradation	et / ou	2000 €
3.B	Non-transmission d'éléments et documents utiles suite à une demande écrite émanant de la CNCG (par exemple une situation comptable intermédiaire)	1 ^{re} infraction	Avertissement		
		2 ^{ème} infraction	Pénalité financière de 400 €		
		3 ^{ème} infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	1000 €
		4 ^{ème} infraction	Rétrogradation	et / ou	2000
3.C	Non-respect d'une échéance sur la durée totale du plan d'apurement	1 ^{re} infraction	Pénalité financière de 400 €		
		2 ^{ème} infraction	Pénalité financière de 1000 €		
		3 ^{ème} infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2000 €
		4 ^{ème} infraction	Rétrogradation	et / ou	2000 €
3.D	Non-versement mensuel des salaires dans les conditions fixées par le code du travail et/ou la CCNS et/ou la CCHPF, ou retard de paiement des charges sociales et fiscales aux organismes concernés	1 ^{re} infraction	Pénalité financière de 1000 €		
		2 ^{ème} infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2000 €
		3 ^{ème} infraction	Rétrogradation	et / ou	2000 €
3.E	Non-transmission à la CNCG de tout document relatif à un contrôle social, fiscal, ou à un litige prud'homal	1 ^{re} infraction	Pénalité financière de 1000 €		
		2 ^{ème} infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2000 €
		3 ^{ème} infraction	Rétrogradation	et / ou	2000 €
3.F	Non-transmission à la CNCG de déclaration de procédure de sauvegarde ou procédant à une déclaration d'état de cessation des paiements.	1 ^{re} infraction	Pénalité financière de 1000 €		
		2 ^{ème} infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2000 €
		3 ^{ème} infraction	Rétrogradation	et / ou	2000 €
3.G	Non-respect de la procédure de suivi annuel (applicable aux clubs D1F, D2F et N1M Elite)	1 ^{re} infraction	Pénalité financière de 400 €		
		2 ^{ème} infraction	Pénalité financière de 1000 €		
		3 ^{ème} infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2000 €
		4 ^{ème} infraction	Rétrogradation	et / ou	2000 €

PÉNALITÉS LIÉES AUX ENTRAÎNEURS DANS LE SECTEUR PROFESSIONNEL

(Article 47 des règlements généraux)

Amende au club accompagnant une sanction sportive à l'équipe première

ART.	OBJET	MONTANT	
		IMMÉDIATEMENT	À CHAQUE INFRACTION
47.4.2 b)	Absence d'un entraîneur provisoirement autorisé à l'un des modules de formation		10 000 €
47.2.3	Officiel responsable sur feuille de match n'étant pas entraîneur autorisé ou provisoirement autorisé	1 000 €	1 000 €
47.2.4	Retrait d'une autorisation provisoire à un entraîneur		10 000 €
47.3.2	Défaut de remplacement d'un entraîneur autorisé		10 000 €
47.4	Défaut de remplacement d'un entraîneur autorisé dans les 60 jours		10 000 €

PÉNALITÉ LIÉE AU REJET D'UN PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

ART.	MONTANT
149 des règlements généraux	15 €

DROITS DE CONSIGNATIONS 2022-2023

Cf. Guide financier fédéral 2022-2023

DROITS DE CONSIGNATION <i>(articles 150 RG, 6.1 et 8 du Règlement d'examen des réclamations et litiges et 2.4.3 du Règlement relatif au contrôle administratif et financier des clubs)</i>	ORIGINE DU LITIGE		
	régional	national	Outre-Mer
Première instance	200 €	400 €	200 €
Appel au Jury d'appel ou à la Commission d'appel CNCG	400 €	750 €	400 €
Demande de sursis à exécution provisoire d'une décision de première instance	300 €	600 €	300 €

MODIFICATION DE STRUCTURE ADMINISTRATIVE (exemple : fusion de deux clubs) 2022-2023

Pour les explications et les démarches à suivre impérativement, veuillez-vous reporter à l'article 22 des Règlements Généraux de l'Annuaire Fédéral.

La demande doit être déposée **AVANT LE 1^{er} JUIN 2022** à :

- **À LA FÉDÉRATION** si l'équipe première de l'un des clubs concernés évolue au niveau national
- **À LA LIGUE** si l'équipe première de l'un des clubs concernés évolue au niveau régional
- **AU COMITÉ D'APPARTENANCE** dans tous les cas

Remarque : Cette démarche n'est pas la solution à tous les problèmes ... Nous vous invitons à utiliser cette procédure avec la plus grande prudence ...

NOM - PRENOM :

CLUB :

FONCTION DANS LE CLUB :

Demande faite le :

Dossier modification de structure	1600 €
-----------------------------------	--------

Règlement à effectuer par chèque ou virement (merci de suivre la procédure expliquée dans la note explicative)

Signature et cachet du club